



Séminaire sur l'impact potentiel de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine sur les économies maghrébines

Rabat (Maroc), 11-12 novembre 2019

ECA/SRO-NA/SEM/ 19/1

Distr. générale

8 octobre 2019

Original: français

Note conceptuelle

I- Contexte

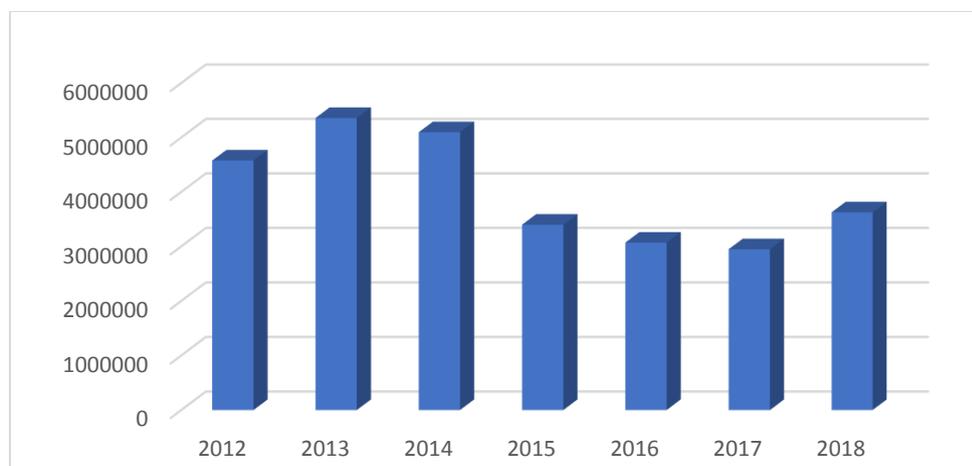
Le Maghreb, la zone géographique la moins intégrée du continent

1. Le Maghreb est la sous-région du continent africain où le niveau d'intégration économique et commercial est le plus faible. En effet, le groupement économique de l'Union du Maghreb Arabe commerce très peu à l'intérieur de ses frontières. Seul 3,34% des exportations des pays membres de l'UMA en 2018 sont destinées au marché maghrébin, ce qui représente une part extrêmement faible eu égard aux performances enregistrées par les autres communautés économiques régionales du continent africain et du potentiel de cette région. En addition, à l'exception de 2018, l'évolution de ces dernières années est négative, le commerce intra maghrébin a continuellement baissé depuis 2013.

2. En 2018, le commerce intra-maghrébin se chiffre à 3,6 milliards de dollars. Il enregistre certes une reprise importante de 23% par rapport à 2017, mais qui intervient après une baisse continue entre 2013 et 2017, où le volume des échanges intra maghrébins est passé sous la barre des 3 milliards de dollars américains en 2017, perdant plus de 45% par rapport à 2013.

3. Par ailleurs, il est admis que la transformation structurelle des économies de l'Union du Maghreb Arabe passe par une modification de leur structure économique, essentiellement productrice de produits de base non ou très peu transformés à une économie dont la croissance est tirée par l'industrie et portée sur des produits de plus grande valeur ajoutée. Le développement de la production et la commercialisation d'articles manufacturés sont à ce titre des conditions fondamentales pour le décollage économique voulu par les pays maghrébins.

Graphique : Evolution du commerce intra-maghrébin entre 2012 et 2018



Source : Calculs de l'auteur tirés de la base de données de la CNUCED.

4. Si leur part dans le commerce intra maghrébin semble de plus en plus importante en termes relatifs, en termes absolus, les échanges d'articles manufacturés connaissent, en 2018, une baisse de près de 15% par rapport à 2013. C'est bien l'évolution des exportations des combustibles, qui représentent encore près de 45,7% du commerce intra-maghrébin, qui conditionne l'évolution de l'intégration commerciale maghrébine.

Un potentiel réel pour une plus grande intégration maghrébine et un rôle important sur le marché continental

5. Les potentialités de développement économique et industriel de la sous-région sont probablement les plus élevées du continent, compte tenu de plusieurs facteurs avantageux qu'elle possède comparativement aux autres sous-régions. En effet, les pays maghrébins sont bien positionnés au niveau géostratégique, à proximité du marché européen, ce dernier représentant le principal débouché pour les exportations de la plupart d'entre eux¹. Du fait des économies de coûts liées à la distance que sont en mesure de réaliser les partenaires commerciaux de chaque côté de la méditerranée, l'extension des activités sur le sol nord-africain et le développement de chaînes de valeur régionales, dans le cadre du partenariat existant nord-sud, est prometteuse.

6. En outre, certains parmi les pays de la sous-région sont relativement bien dotés en infrastructures de transport. Deux d'entre eux se trouvent parmi les dix pays du continent les mieux dotés en infrastructures de transport routier en Afrique, selon la Banque Africaine de Développement². L'environnement des affaires est dans une certaine mesure favorable à l'intégration économique régionale³, avec par ailleurs une main d'œuvre bon marché. Les différents pays de la sous-région possèdent également une langue commune, ce qui est de nature à faciliter une gestion transversale des activités économiques.

7. Il existe pourtant un véritable paradoxe entre la situation actuelle du commerce intra-maghrébin et le potentiel de commerce intrarégional. Les études de la CEA (2016, 2017), citées plus haut confirment qu'il existe un potentiel de croissance du commerce intrarégional au Maghreb de près de 70%, dès lors que seraient mises en place les conditions réglementaires nécessaires à une facilitation du commerce transfrontière, à travers la simplification et l'harmonisation des règles du commerce des marchandises et des services, sans compter les aspects relatifs à l'amélioration dans les domaines de l'investissement, de la politique de la concurrence et de la propriété intellectuelle.

Le développement de chaînes de valeur régionales, comme moteur d'intégration et de transformation structurelle

8. Plusieurs secteurs d'industrie manufacturière pourraient être développés dans le cadre de chaînes de valeur régionales continentales. La détermination de ces secteurs se base, d'une part, sur des échanges déjà existants, et d'autre part, sur le fait que les échanges régionaux dans ces secteurs peuvent parfois être sensiblement supérieurs au niveau courant du commerce régional. Il s'agirait ainsi pour les États maghrébins de renforcer ces activités, en amplifiant la capacité locale à répondre à la demande continentale.

9. La mise en place de la ZLECA jouera un rôle fondamental dans la réalisation des objectifs, en termes d'attractivité de nouveaux investissements et de réalisation d'étapes supplémentaires de la chaîne de la valeur de produits, sur le sol maghrébin.

¹ L'Union Européenne constitue le principal marché pour les exportations de 21 pays africains, dont l'Algérie, la Libye, le Maroc et la Tunisie. La Mauritanie commerce pour sa part davantage avec les économies en développement en Asie.

² C'est le cas de l'Algérie et de la Libye selon l'indice 2016 de la Banque Africaine de développement. AfDB (2016), *The Africa infrastructure Development Index 2016*, May. Toutefois, s'agissant de la Libye, les récents événements d'instabilité politique ont pu détériorer la qualité des infrastructures existantes.

³ Selon le Rapport Doing Business 2017 de la Banque Mondiale, au moins deux des pays de la sous-région (le Maroc et la Tunisie) figurent parmi les dix premiers du continent qui facilitent le mieux les affaires, en termes de possibilité de création d'entreprise, d'obtention des permis de construire, transfert des propriétés, protection des investisseurs, commerce transfrontalier, etc.

10. En outre, du point de vue de la stratégie à développer par les autorités et acteurs privés de la sous-région, des synergies sectorielles seront à élaborer, notamment avec les services du marketing et de la vente, du transport et de la distribution. Des synergies entre les secteurs de l'automobile, du textile et du matériel électrique sont à rechercher, de même qu'entre l'aéronautique et l'électrique. Les États du Maghreb amélioreront de part ces dynamiques la qualité de l'intégration économique régionale.

La ZLECA comme cadre propice pour une réelle intégration commerciale sous-régionale et continentale

11. La Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECA), dont l'Accord a été signé par les Chefs d'États de l'Union Africaine, réunis les 20 et 21 mars 2018, à Kigali, au Rwanda, vise à réduire les barrières tarifaires et non tarifaires et à harmoniser les règles de commerce entre pays signataires ce qui permettra de réduire significativement les coûts de transaction sur les échanges des biens et services. Ceci favorisera l'intégration régionale à travers le développement des activités commerciales au niveau continental.

12. Les négociations sur la ZLECA ont débuté en juin 2015, et se déroulent en deux phases. La première phase traite de l'élaboration des règles commerciales du continent sur le commerce des marchandises et le commerce des services. Quant à la deuxième phase, elle concerne l'établissement des règles en matière d'investissement transfrontière, de droits de la propriété intellectuelle et de politique de la concurrence. Si les négociations relatives à la première phase ont abouti, et que l'accord est entré en vigueur le 30 mai 2019, sa phase d'opérationnalisation a été lancée officiellement au Sommet Extraordinaire de Niamey en juillet 2019, la deuxième phase des négociations aboutira à la finalisation de l'ensemble des règles régissant la ZLECA.

13. La mise en place de la ZLECA favoriserait une augmentation de plus de 60% des échanges intérieurs du continent (soit plus de 42 milliards de dollars en volume)⁴. Selon les estimations de la CEA, cette augmentation concernerait principalement les produits industriels manufacturés.

14. L'étude de la CEA (2017) portant sur l'industrialisation grâce au commerce en Afrique du Nord, signale que la mise en place de mesures de facilitation des échanges, en plus de la ZLECA, aurait un impact particulièrement positif sur le commerce intrarégional. Les résultats aboutissent notamment à une augmentation considérable des échanges commerciaux intra-nord-africains. En effet, l'augmentation des exportations intra-africaines concernerait principalement les produits industriels manufacturés. Dans le cas particulier de l'Afrique du Nord, le commerce industriel sous-régional augmenterait dans une proportion qui serait même supérieure à celle évaluée pour le continent – c'est-à-dire autour de 70%.

15. La ZLECA, à travers le levier de croissance qu'elle porte, pourrait contribuer à l'atténuation des défis de développement auxquels font face les pays du Maghreb, notamment en ce qui concerne la faiblesse de l'investissement, le manque de connectivité, ou encore des défis liés à la sécurité.

16. Une seconde étude de la CEA (2016), portant sur les chaînes de valeur, explique pour sa part que l'accès aux chaînes implique des prérequis, en particulier en matière de logistique et d'environnement institutionnel et juridique. L'étude conclut que le manque actuel d'intégration régionale au Maghreb et l'absence de chaînes de valeur horizontales s'expliquent principalement par la déficience d'un cadre réglementaire permettant une coopération régionale effective. L'une des implications serait une focalisation opérée sur les chaînes de valeur mondiales.

17. L'avènement de la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine semble ainsi être primordial pour jeter les bases d'une réelle intégration commerciale sous-régionale et continentale, par le biais d'une harmonisation et d'une simplification des procédures portant sur des aspects clés du commerce extérieur, telle que la réglementation du commerce des marchandises, du commerce des services, de l'investissement, de la propriété intellectuelle et de la politique de la concurrence.

⁴ L'état de l'intégration régionale en Afrique, UNECA, 2016.

18. Ces dimensions, une fois traitées et appliquées de façon uniforme par les pays maghrébins, devraient aboutir à une réduction des coûts de transaction qui soit favorable à la promotion du commerce et à une industrialisation manufacturière pouvant être coordonnées au niveau du groupement régional.

19. Afin de favoriser un échange d'expériences et d'expertises entre les pays membres et avec des experts confirmés, le Bureau organise un séminaire portant sur l'impact potentiel de la ZLECA sur les économies maghrébines. La discussion portera sur les opportunités mais également les défis auxquels font face les pays de la sous-région compte tenu de leur situation économique, de leurs priorités de développement.

II- Objectif

20. L'objectif du séminaire est de contribuer à la promotion de l'intégration continentale africaine et à un meilleur positionnement des économies maghrébines dans le processus de construction du marché unique.

III- Résultats attendus

21. Le séminaire fournira aux pays maghrébins l'occasion de procéder à un examen approfondi de leurs politiques d'intégration régionale et continentale. L'objectif sera de contribuer à la formulation de nouvelles stratégies plus intégrées et coordonnées, fondées sur une volonté politique plus forte, capable de réformer les approches et de mobiliser davantage de ressources pour répondre aux aspirations des populations.

22. La réunion contribuera à l'amélioration des connaissances et au partage d'expériences des pays membres en ce qui concerne le projet d'intégration continentale à travers la provision d'un espace de dialogue et d'échange informés.

IV- Participants

23. Les représentants des cinq (5) pays membres, des experts et observateurs seront invités à prendre part aux travaux du séminaire, animée par les experts du Secrétariat Général de l'UMA, de la CEA et des personnes ressources mobilisées.

V- Date et lieu

24. Le séminaire aura lieu à l'Hôtel Golden Tulip Farah à Rabat (Maroc), du 11 au 12 novembre 2019.

VI- Langues de travail

25. Les langues de travail du séminaire sont l'anglais, l'arabe et le français.

VII- Contacts

26. Pour plus d'informations relatives à l'organisation du séminaire, veuillez contacter :

Coordination:

- Aziz Jaid, Economiste,
jaid@un.org

Knowledge Management

- Salem Sebbar
sebbar@un.org

Communication

- Houda Filali-Ansary
filali-ansary@un.org

Documentation

- Mohammed Mosseddek
mosseddek.uneca@un.org

Administration/Logistique

- Lahcen Hmade
hmade@un.org

Secrétariat

- Naima Sahraoui
sahraoui.uneca@un.org
- Fouzia Assou Qaddour
assouqaddou@un.org

Tél. (Bureau): (+212) 537 71 56 13/537 71 78 29